

Hommage des élues et élus de l'ENS de Lyon à Claude Danthony

Un an après.

Que c'est dur de ne plus entendre la voix de Claude, ses conseils avisés, que c'est dur de ne plus pouvoir partager avec lui un moment convivial, une anecdote sur la vie de l'École, bref, que c'est dur de penser aux échanges que l'on aurait pu continuer à avoir, et que l'on aura plus.

Tout en ayant eu le plaisir et l'honneur d'être son collègue au CA, je ne suis bien évidemment pas la personne qui connaissais Claude depuis le plus longtemps, ni celui qui a partagé le plus de combats avec lui. Je vais donc essayer de m'exprimer aujourd'hui en reprenant les mots de ses camarades de plus ou moins longue date, syndicalistes, élus et anciens élus, collègues, élèves ou simples compagnons de route. Claude était membre du syndicat SNESUP, a été élu plusieurs fois sur des listes communes avec la CGT de l'ENS de Lyon ou mandaté par celle-ci pour participer à plusieurs instances. C'est au nom de ses camarades que je m'exprime aujourd'hui.

Il faudrait se replonger en profondeur dans les archives de l'ENS, ce qui pourrait être fait à l'occasion d'une journée d'hommages, pour mesurer ce que Claude, par son engagement professionnel et syndical, a apporté à l'École, à ses personnels, à ses enseignants-chercheurs, à ses étudiants. Si je me souviens bien, alors même que nous allions terminer notre mandat au conseil d'administration l'année dernière et quelques semaines avant de nous quitter, Claude évoquait la perspective de fêter ses 30 ans de mandat au CA de l'ENS. Ce qui voudrait dire une demi-vie au service des membres de l'École, depuis 1991. Sans parler bien sûr de la participation de Claude Danthony, maître de conférences en mathématiques, à d'autres instances, comité technique, commission des finances, comité électoral...

Par cet engagement, sacrifiant son temps personnel et certainement sa santé Claude a toujours été pour de nombreux d'entre nous une référence. Une référence par sa capacité à défendre ses collègues ou ses étudiants lorsqu'ils étaient victimes de décisions injustes ; une référence par sa présence et sa force de travail ; une référence aussi, parce que sa conception de la démocratie ne se limitait pas à dire qu'une décision était juste parce qu'elle était votée à la majorité : non, pour Claude, qui était toujours présent pour écouter, dialoguer, et, en bon pédagogue, répéter ses arguments pour toujours chercher à convaincre, la démocratie c'était essayer d'aboutir à un consensus et à des décisions respectueuses des droits et réglementations. Mais Claude était aussi une garantie, par sa constance, sa clarté et sa justesse ; toujours capable de repérer une erreur de droit, et de proposer les moyens de la corriger ; toujours inspiré par la nécessité de faire respecter le droit, et les principes de la démocratie universitaire.

Bien sûr, à notre grand regret, la parole de Claude n'était pas toujours écoutée, parfois incomprise, voire pire, dénigrée et méprisée. Pourtant, par son action syndicale, Claude ne cherchait pas à mener des combats personnels. Que l'enseignement supérieur et la recherche requièrent des conditions légales pour s'exercer en pleine conscience, en protection de ses

agents (enseignants, personnels administratifs et techniques, étudiants, chercheurs), et que la politique et le respect de la démocratie passent d'abord par le respect de ces conditions juridiques, c'était la bataille essentielle de Claude. À travers la vie syndicale ou associative, il a ainsi été d'un énorme apport, en devenant le symbole, comme de nombreux observateurs l'ont dit, d'un "usage profane du droit administratif" : son premier recours, le 22 décembre 1997 avait pour objet la contestation du prélèvement de cotisations salariales sur la part de son salaire non versé en raison de sa participation à des grèves. Un autre de ses premiers combats à l'École concernait la dénonciation d'un contrat passé entre l'ENS et une société d'entretien, exploitant des personnels de bibliothèque via une convention du ménage moins-disante. Un célèbre avocat lyonnais nous rappelait récemment que les actions de Claude avaient abouti à une condamnation symbolique des différents employeurs pour délit de marchandage. Le dernier recours, ou l'un des derniers, qui ne recevra jamais de réponse, concernait l'Université de Lyon et l'élection de son CA en 2021. On ne pourra jamais assez rappeler, enfin, que son nom reste pour toujours attaché à la jurisprudence Danthony du 23 décembre 2011, établie suite à un recours contre le décret fondateur de l'ENS de Lyon, jurisprudence selon laquelle un non-respect de procédure ne justifie d'annuler une décision que s'il est montré que ce non-respect a pu avoir une influence sur la décision finale (ou a privé quelque d'une garantie procédurale). En l'occurrence, la décision attaquée par Claude avait été annulée quand même, d'où cette phrase : « Mais tout de même, notez que dans Danthony, je ne me suis pas fait danthonyser ! ». Elle lui vaut, au moment de son décès, un rare hommage dans l'AJDA, revue spécialiste du droit administratif, qui n'a pas souvent consacré des "profanes", et salue même, en avril 2022, « un taux de succès assez incroyable de 83 % » concernant ses recours au fond. Claude était pour cela, l'exemple d'un citoyen actif dans une institution, dans notre institution ; « requérant de grande habitude » (AJDA, 2022) ou « justiciable initié » (idem), il était ainsi un véritable "usager" de la justice administrative, ce qui n'était pas, on en conviendra, à la portée de tous.

Claude était aussi un enseignant passionné, et même si nous ne l'avons pas toutes et tous vu à l'œuvre, nous n'en doutons pas tant ses qualités de pédagogue nous ont été démontrées dans notre pratique syndicale. Très apprécié de ses élèves, Claude était aussi devenu au sein de la communauté étudiante une icône : nombreux sont ceux qui connaissent le Danthony qui avait été capable de mettre à mal la fusion des deux écoles en 2011. Ses cours, ses leçons d'agreg, ses élèves ou des discussions avec ses collègues : c'était souvent l'une des seules raisons, qui le poussaient à sauter une réunion (on en retrouvera de nombreuses traces dans nos mails) nous rappelant toujours, qu'il était enseignant-chercheur avant d'être syndicaliste, et que c'était cela qui comptait plus que le reste.

Evidemment on ne peut pas terminer ce petit hommage sans penser à la personne qu'était Claude, un enseignant au grand cœur, qui avait toujours un mot pour nous, qui se préoccupait constamment de la santé de ses camarades pour qu'ils n'en fassent pas trop, pour qu'ils pensent à elles et eux. Et je pense surtout bien sûr, à celles et ceux qu'il connaissait depuis le plus longtemps et qu'il connaissait le mieux. Impossible donc de ne pas repenser avec déchirement à ce moment où nous avons appris son départ. Pas un hommage au sein de l'École, d'ailleurs, sans que l'on rappelle un souvenir, une anecdote avec Claude. Comme le communiqué

intersyndical le disait il y a un an, il y a des nouvelles que l'on ne souhaiterait jamais annoncer. Mais une promesse a été tenue : celle bien sûr, de faire vivre l'héritage qu'il nous a laissé, de continuer à participer à la vie démocratique de l'École, d'en représenter et défendre tous les personnels. Bien sûr, il est difficile de reconstituer une telle expertise juridique, qui a largement été saluée par l'AJDA, comme déjà dit, ou lors d'une journée d'étude à Paris au printemps. Et on aurait aimé, comme il en parlait souvent, que dans 3, 4 ou 5 ans, Claude nous écrive pour nous raconter cette retraite qu'il espérait tant et qu'il envisageait déjà, dans sa Haute-Loire natale...

Un an après, nos pensées se tournent de nouveau vers les plus proches de Claude, ses enfants, Cyril et Laure, et c'est toujours avec une immense émotion et une très grande tristesse que nous sommes présents à cet hommage. Claude, nous espérons que prochainement, une salle puisse porter ton nom, et nous espérons pouvoir honorer ta mémoire à nouveau, prochainement, dans le cadre de la journée organisée par le département et qui sera peut-être l'occasion de retracer plus précisément l'histoire de ton investissement dans l'École, de ton investissement pour l'École normale supérieure de Lyon.